

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 24.09.23-04

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 22	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, M. MOLIN ; Mme PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Nb de procurations : 4	M. PETIGNY pouvoir à Mme BOUDRY Mme CALONNE pouvoir à Mme BUGADA Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme CHATEAU pouvoir à Mme DEPIERRE
Convocation du : 17 / 09 / 2024	SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINGAT

DÉLIBÉRATION N° 04 :

Accord donné à Mme la Maire de signer le procès-verbal de transfert du Gymnase des vignes à la Communauté de Communes

Mme La Maire expose à l'assemblée, que le transfert du Gymnase des vignes à la Communauté de Communes avait été acté au 1^{er} janvier 2020.

Toutefois, aucune délibération n'avait été prise pour autoriser la signature du procès-verbal de transfert.

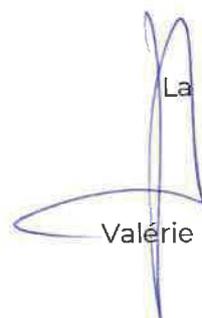
Par conséquent, le bien est toujours dans l'actif de la commune d'Arbois et non dans celui de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert des biens et équipements du Gymnase des vignes à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 30 septembre 2024

La Maire,

Valérie DEPIERRE


La Secrétaire de Séance,

Martine PINGAT


**PROCES-VERBAL DE TRANSFERT
MISE A DISPOSITION DE BIENS ET EQUIPEMENTS
COMPETENCE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

GYMNASE DES VIGNES ARBOIS

En application des articles L5211-5, L5211-17, L5211-18, L5711-1 et L1321-1 du CGCT, le présent procès-verbal de mise à disposition de biens utilisés à la date du transfert est établi dans le cadre du transfert des compétences entre la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et la Commune d'Arbois ayant effet au 1^{er} Janvier 2020.

Entre :

La Communauté de communes Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura, dont le siège est fixé 4, Rue du Champ de Foire 39800 POLIGNY,
Représentée par le Président, Monsieur Dominique Bonnet, en application de la délibération du Conseil Communautaire n° CO 054 DE en date du 23 juillet 2020
Ci- après dénommée « CCAPS » d'une part,

Et

La commune d'Arbois, ayant son siège au 10 Rue de l'Hôtel de ville 39600 ARBOIS,
Représentée par Madame la Maire, Valérie DEPIERRE en application de la délibération du Conseil Municipal en date du
Ci-après dénommée « La commune », d'autre part

Est dressé le présent Procès-verbal de mise à disposition

Article n°1 : La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura devient collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles propriété de la commune d'Arbois utilisés pour l'exercice de sa compétence Jeunesse Sports et Loisirs. La mise à disposition des biens est effectuée à titre gratuit. Les biens concernés font partie du domaine public de la Commune d'Arbois.

Article n°2 : La désignation des biens, propriété de la commune d'Arbois, mis à disposition de la CCAPS est la suivante :

Gymnase des Vignes situé 1 Rue de la Piscine 39600 ARBOIS

- Parcelles de terrain : une partie de la section AS 268
- Bâtiment d'une superficie de 1 258 m²

Article n°3 : La liste des biens est établie sur le tableau annexé au présent procès-verbal.



Article n°4 : Effet et Durée : Le transfert des biens prend effet au 1^{er} Janvier 2020

La mise à disposition des biens cessera par procédure de désaffectation totale ou partielle par dissolution de la CCAPS, par modification du champ des compétences de la CCAPS ou retrait de la commune d'Arbois de la CCAPS.

Article n°5 : Obligations de la collectivité bénéficiaire : La CCAPS exerce en lieu et place de la commune d'Arbois propriétaire, l'ensemble des obligations du propriétaire, et l'ensemble des pouvoirs de gestion. L'ensemble des recettes d'exploitation et plus généralement l'ensemble des produits afférents aux biens mis à disposition est perçu par la CCAPS.

La CCAPS assure l'ensemble du renouvellement des biens de la commune propriétaire. La CCAPS pourra procéder aux travaux de reconstruction, démolition, surélévation ou addition de construction rendues nécessaires pour assurer le maintien de l'affectation des biens
La CCAPS décide de tout ce qui concerne l'occupation des biens mis à disposition.

Article n°6 : La CCAPS se substitue à la commune propriétaire pour agir en justice.

Article n°7 : Le présent procès-verbal a été dressé contradictoirement entre les parties, en 2 exemplaires originaux dont 1 pour chacune des parties.

A Poligny, le

Le Président de la CCAPS

Dominique BONNET

La Maire d'Arbois

Valérie DEPIERRE

**ANNEXE AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS
ENTRE LA COMMUNE D'ARBOIS ET LA CCAPS
Pour l'exercice de la compétence Jeunesse, sports et loisirs
Biens propriété de la commune d'Arbois**

LISTE DES BIENS GYMNASSE DES VIGNES ARBOIS AU 31/12/2023

21318-7	21318-7	Gymnase - Rte de Mesnay	811 908,60	811 908,60	12/01/1983	21318	0
2184-19-2	2184-19-2	Coffres Gymase - Travaux en regie	1 251,43	251,43	18/12/2019	21848	5
2188-00-9	2188-00-9	Poteaux badminton bleus et accessoires	2 789,82	0,00	17/08/2000	2188	12
2188-00-12	2188-00-12	Poteaux Orlando	1 540,34	0,00	23/08/2000	2188	12
2188-03-4	2188-03-4	Piste acrobatie	4 688,32	0,00	30/09/2003	2188	12
2188-03-8	2188-03-8	Tapis pour protection Gymnase et 4 chariots	19 985,16	0,00	14/02/2003	2188	12
2188-05-5	2188-05-5	8 cercles et 8 filets pour basket	1 054,20	0,00	19/10/2005	2188	1
2188-08-2	2188-08-2	20 tapis, 6 matelas, 2 filets Gymnase	3 257,00	0,00	20/05/2008	2188	1
2188-08-7	2188-08-7	Tapis protection sol	8 375,59	0,00	06/08/2008	2188	8
2188-10-12	2188-10-12	2 Poteaux double badminton	558,40	0,00	19/05/2010	2188	1
2188-11-4	2188-11-4	Sonorisation Gymnase Yamaha	4 005,08	0,00	26/01/2011	2188	8
2188-13-2	2188-13-2	Appareils éclairage	25 395,42	0,00	20/03/2013	2188	8
			884 809,36 €	812 160,03 €			

A Poligny, le

Le Président de la CCAPS

Dominique BONNET

La Maire d'Arbois

Valérie DEPIERRE

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024



ID : 039-213900137-20240923-DEL202409234-DE

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024



ID : 039-213900137-20240923-DEL202409234-DE



Echelle - 1:400

Gymnase des Vignes Arbois



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024



ID : 039-213900137-20240923-DEL202409234-DE

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024



ID : 039-213900137-20240923-DEL202409234-DE